

COMMENT GÉRER LA COMPTABILITÉ DE SON ASSOCIATION ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION, LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION



Initiation



Gratuit



3



Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Etre responsable des finances d'une association implique d'avoir des notions de comptabilité. Mais lesquelles ? La formation aborde les notions de base pour tout trésorier d'une association.

Objectifs :

Connaître les obligations comptables d'une association.

Savoir mettre en place une comptabilité de trésorerie.

Contenu :

Rappel des obligations légales concernant la comptabilité d'une association.

Les bases de la comptabilité en partie simple (ou de trésorerie) et ses outils.

DATE(S) DE LA FORMATION

04 décembre 2021

09H00-12H00

LIEU DE LA FORMATION

12 rue Frédéric Petit
Espace Dewailly
80000 Amiens

POUR S'INSCRIRE



0322925059



conseil@maam.fr



<https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE



Maison des associations d'Amiens métropole



Voir la présentation de cette structure